



## Poste de contractuelle fonction publique

-----  
Par Marotte

Bonjour,  
en juillet, j'ai été recrutée et affectée à un établissement scolaire en tant que contractuelle. Le mail reçu du rectorat mentionnait la date de démarrage, la durée et le type de du contrat (CDD), le lieu d'exercice et le salaire...Je devais donc prendre mes fonctions le jour de la rentrée le 1 septembre. Le jour J je me suis rendue sur mon lieu de travail mais en l'absence de contrat il m'a été demandé de partir.

A ce jour je n'ai jamais eu de contrat de travail. On me dit d'attendre. Je n'ai donc plus d'emploi, plus de revenu et pas de nouvelle.

Que puis-je faire ? merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Pas grand chose à faire à part demander des nouvelles au rectorat .

Il est à noter que la plupart des contractuelles attendent bien un mois avant de signer leur contrat de travail même si généralement ils démarrent à la date convenue ...

Donc y a un problème quelque part ...